

Formation Infirmière

L'Infirmier est habilité à dispenser des soins de sa propre initiative ou sur prescription médicale, dans tous les secteurs où sa présence est requise.

Il travaille en étroite collaboration avec les autres professionnels de santé, en vue d'assurer une prise en charge globale des personnes soignées.

Les soins infirmiers couvrent un très large éventail allant de la prise en charge d'une personne au cours de son hospitalisation à la prévention sanitaire et l'éducation des groupes en matière de santé et de maladie.

« Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. »

[Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier](#)

Depuis la rentrée de septembre 2009, la formation infirmière s'inscrit dans le processus : LMD (Licence, Master, Doctorat) en partenariat avec l'Université de Grenoble et valide le niveau Licence.

Conditions d'accès à la formation

Conditions d'inscription

Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection

Remplir les conditions d'éligibilité liées au niveau d'études

Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Il n'y a pas de condition de nationalité.

Scolarité :

La rentrée a lieu début septembre.

Le cursus de Formation d'une durée de 3 ans, fondé sur l'alternance, comprend :

- 6 semestres validant les 180 ECTS (European Credit Transfert System) du grade Licence
- 20 semaines de formation en alternance par semestre.
- 50% d'enseignement en IFSI = 2100 heures théoriques.
- 50% de stage = 2100 heures de stages cliniques.

Contenu pédagogique :

Le contenu de la formation est défini aux annexes III, IV, V et VI de [l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'état d'infirmier](#).

Diplôme d'état :

Le diplôme d'état d'infirmier s'obtient par l'obtention de 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des 10 compétences du référentiel dans le cadre du système L.M.D. (Licence – Master – Doctorat)
[annexe II de l'arrêté du 31 juillet 2009](#)

Dans le cadre du système de crédits européens (European Credits Transfer System : ECTS), chaque unité d'enseignement correspond à un nombre défini de crédits :

- 1 semestre = 30 crédits
- 1 année de formation = 60 crédits
- En fin de formation = 180 crédits

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences requises sont déclarés reçus au diplôme d'Etat Infirmier par un jury régional, nommé par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Type de diplôme : Diplôme d'Etat d'infirmier - Grade licence délivré par l'université de Grenoble.

Le référentiel de formation

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour **répondre aux besoins de santé** des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

1. Finalités de la formation

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de **professionnaliser** le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe **une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

2. Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des **compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

Le référentiel de formation **met en place une alternance** entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

- « comprendre », l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
- « agir », l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- « transférer », l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles ;

Le référentiel de formation est **organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises**. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur le portfolio.

Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque étudiant** dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les contenus de formation tiennent compte de **l'évolution des savoirs et de la science**. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une place à l'enseignement **des sciences et des techniques infirmières**.

La posture réflexive

L'entraînement réflexif est une exigence de la formation permettant aux étudiants de comprendre la liaison entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence.

Cette posture consiste non seulement à positionner des travaux cliniques ou pratiques dans la formation, mais surtout à revenir sur les acquis, les processus et les stratégies utilisées pour en dégager les principes transposables.

Ainsi sont nommés et valorisés les principes de l'action, les références scientifiques, les schèmes d'organisation, etc. tout ce qui contribue à fixer les savoirs et les rendre disponibles et mobilisables lors de la réalisation d'autres travaux.

La posture pédagogique

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'étudiant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les personnes.

Le formateur développe des stratégies qui aident l'étudiant dans ses apprentissages en milieu clinique. Il trouve des moyens qui affinent le sens de l'observation et permettent à l'étudiant d'exercer sa capacité de recherche et de raisonnement dans ses expériences.

Le formateur se centre sur des exercices faisant le lien entre l'observation et les hypothèses de diagnostic, entre les signes et les comportements, entre une histoire de vie et une situation ponctuelle, entre l'état du patient et son traitement, etc. Il aide à l'acquisition d'une démarche comportant les problèmes de soins et les interventions en rapport et permet l'exercice d'un raisonnement inductif, analogique ou déductif.

Les principes d'évaluation et de validation

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques.

Pour la validation des unités d'enseignement, une démarche de liaison entre les différents acquis sera favorisée.

La validation des unités d'intégration reposera sur :

- L'utilisation des différents acquis en lien avec une situation,
- La mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.

La validation des stages reposera sur :

- La mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.